

0 8 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20230225-DC2023\_01\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

N° DC 2023-01-15

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**  
Lieu-dit Montepdon  
63440 SAINT PARDOUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 25 février à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Gervais d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 10 février 2023

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 74 Pouvoirs : 5  
Votants : 79 (dont 5 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Jean-Yves ARNAUD (MENAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE ( CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-André BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Sébastien BLANC (LOYBEYRAT) ; Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE) ; Jean-Charles BRUN (BUSSIERES ET PRUNS) ; Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Jean-Patrick CAZAL (MOURUEILLE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Daniel CITON (LA CROUZILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Pierre ESPAGNOL (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Philippe IMBAUD (YOUX) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Olivier KNIPPING (SAINT MYON) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Joël PERRIN (LAPEYROUSE) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Christian RAFFIER (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration** :

Jean-François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)  
Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ayant donné pouvoir à Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX)  
Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ayant donné pouvoir à Alain DURIN (ARS LES FAVETS)  
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)  
Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT)

Madame Amélie PEREZ a été élue secrétaire de séance.

**Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT**

Le Président propose au Comité Syndical :

- De supprimer deux postes inoccupés :
  - ✓ 1 poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (autrefois occupé par Chantal LAPLANCHE qui est partie en retraite),
  - ✓ 1 poste d'Agent chargé de la relève des compteurs, de façon à ramener le nombre d'agents ayant une activité de relève des compteurs à 2 au lieu de 3,
- De modifier le groupe d'appartenance de l'un des Agents chargés de la relève des compteurs (pourvu depuis le 10/11/2022), de façon à le faire passer du groupe 2 au groupe 3 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,
- D'actualiser en conséquence les tableaux des effectifs du Syndicat, de la façon suivante :

<b>Postes de droit public :</b>				
<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur principal	A	1	1	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	En disponibilité		
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 ETP</b>

<b>Contrats de droit privé :</b>	<b>Statut</b>	<b>Situation juridique</b>	<b>Groupe</b> (pour application de la grille d'ancienneté de l'annexe 2 de l'accord SEMERAP du 09/05/2017)	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Nombre de postes</b>
Responsable technique	Pourvu depuis le 01/10/2019	CDI	G7	Temps complet – cadre	1
Agent en charge de l'entretien des espaces verts et des ouvrages	Pourvu depuis le 01/08/2017	CDI	G2	Temps complet	1
Agent en charge de l'entretien des espaces verts et ouvrages	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G2	Temps complet	1
Assistant administratif polyvalent	Pourvu depuis le 01/02/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Agent comptable et administratif	Pourvu depuis le 28/06/2022	CDI	G4	Temps complet	1
Agent de facturation et	Pourvu depuis	CDI	G3	Temps complet	1

d'accueil – Secrétariat technique	le 01/07/2020				
Agent de facturation et d'accueil – Secrétariat technique	Pourvu depuis le 01/07/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Secrétaire technique	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G3	Temps incomplet 31,5 H / semaine	1
Agent administratif	Pourvu depuis le 01/01/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent administratif polyvalent	Pourvu depuis le 04/10/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Responsable travaux neufs	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G5	Temps complet	1
Agent chargé des travaux	Pourvu depuis le 06/12/2022	CDI	G3	Temps complet	1
Agent chargé des travaux	Pourvu depuis le 11/10/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent chargé de la relève des compteurs	Pourvu depuis le 10/11/2022	CDI	G3	Temps complet	1
Responsable exploitation eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G5	Temps complet	1
Adjoint au responsable d'exploitation eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien de secteur eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	3
Technicien de secteur eau – Agent chargé de la relève des compteurs	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Spécialiste eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Spécialiste eau potable	Pourvu à compter du 05/12/2022	CDI	G3	Temps complet	1
Spécialiste réseaux	Pourvu depuis le 13/09/2021	CDI	G3	Temps complet	1

Technicien recherche de fuites	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien électromécanique	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	2
Agent chargé du magasin, du parc de véhicules et du contrôle des poteaux incendie	Pourvu depuis le 14/04/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien Système d'Information Géographique	Pourvu depuis le 01/07/2021	CDI	G4	Temps complet	1
Responsable assainissement et gestion des données	Pourvu depuis le 20/04/2020	CDI	G5	Temps complet	1
Technicien de contrôle assainissement	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien de contrôle assainissement	Pourvu depuis le 13/09/2021	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien assainissement collectif	Pourvu depuis le 03/01/2022	CDI	G3 ou G4	Temps complet	1
Agent d'entretien	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G2	Temps incomplet 10 H / semaine	1
<b>TOTAL</b>					<b>33</b>

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 2 février 2023.

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE de supprimer deux postes inoccupés :**
  - ✓ 1 poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,
  - ✓ 1 poste d'Agent chargé de la relève des compteurs, de façon à ramener le nombre d'agents ayant une activité de relève des compteurs à 2 au lieu de 3,
- **DECIDE de modifier le groupe d'appartenance de l'un des Agents chargés de la relève des compteurs, de façon à le faire passer du groupe 2 au groupe 3 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,**
- **DECIDE d'actualiser en conséquence les tableaux des effectifs du Syndicat comme proposé ci-dessus.**

Fait et délibéré à Saint Gervais d'Auvergne,  
Le 25 février 2023

Le Président,  
Luc CAILLOUX

